



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 mai 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

#### Vingt-septième rapport semestriel du Secrétaire général

1. Le présent rapport semestriel est le vingt-septième concernant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. On y trouve une évaluation de l'application de cette résolution depuis la publication de mon précédent rapport sur la question, le 16 octobre 2017 (S/2017/867), ainsi qu'un compte rendu de l'évolution de la situation jusqu'au 10 mai 2018.

#### I. Application de la résolution 1559 (2004)

2. Comme il a été souligné dans les rapports antérieurs, plusieurs dispositions de la résolution 1559 (2004) ont été mises à effet depuis l'adoption du texte, le 2 septembre 2004. Toutefois, un certain nombre de dispositions, concernant notamment l'existence et les activités des milices libanaises et non libanaises, attendent toujours de l'être.

#### A. Souveraineté, intégrité territoriale, unité et indépendance politique du Liban

3. En adoptant la résolution 1559 (2004), le Conseil de sécurité entendait renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais, conformément aux Accords de Taëf de 1989, auxquels tous les partis politiques libanais ont souscrit. Je continue d'accorder la priorité à cet objectif dans l'action que je mène.

4. Comme indiqué dans mon rapport du 8 mars 2018 sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2018/210), le Premier Ministre libanais, Saad Hariri, a annoncé sa démission le 4 novembre 2017, à Riyad. Le Président libanais, Michel Aoun, a ensuite publié une déclaration selon laquelle il attendrait le retour du Premier Ministre au Liban pour définir les prochaines étapes, tout en insistant sur l'importance de l'unité nationale. Le 5 novembre, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai exprimé mon inquiétude face à cette situation, dans l'espoir que toutes les parties s'attacheraient à assurer la continuité des institutions de l'État du Liban, dans le respect de la Constitution, et à préserver la sécurité et la stabilité, et réaffirmé l'engagement de l'ONU à l'appui de la sécurité, de la



souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. À l'issue de leur réunion tenue le 10 novembre avec le Président Aoun, les membres du Groupe international d'appui au Liban se sont dit « préoccupés par la situation et l'incertitude qui régnaient au Liban » et ont accueilli favorablement « l'appel du Président invitant le Premier Ministre Hariri à regagner le Liban ».

5. Comme je l'ai noté dans mon rapport sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) (ibid.) daté du 21 novembre, M. Hariri est retourné au Liban. Le lendemain, il a déclaré avoir pris la décision de suspendre sa démission à la demande du Président, « afin de permettre la poursuite des consultations sur les causes politiques de celle-ci », et espéré que cela permettrait de renouveler « l'engagement en faveur des Accords de Taëf et des éléments qui sont au fondement du consensus national, et [de régler] les questions controversées et leurs incidences sur les relations du Liban avec ses frères arabes ». Le 5 décembre, le Conseil des ministres libanais a publié une déclaration, dans laquelle il a confirmé son attachement aux engagements pris dans sa déclaration ministérielle du 28 décembre 2016, selon laquelle le Liban devait être tenu à l'écart des conflits régionaux et des affaires internes des pays arabes, et réaffirmé sa volonté d'appliquer la résolution [1701 \(2006\)](#), les Accords de Taëf et la Charte de la Ligue des États arabes. Par la suite, le Premier Ministre a retiré sa démission.

6. Le 8 décembre 2017, le Groupe international d'appui au Liban a organisé une réunion de haut niveau à Paris. Dans une déclaration conjointe, il a salué le retour du Premier Ministre à Beyrouth, pris note de la décision du Conseil des ministres concernant la dissociation du Liban de tout conflit ou guerre sévissant dans la région et des affaires internes des pays arabes, indiqué qu'il « suivrait de près la mise en œuvre des décisions du Conseil par toutes les parties libanaises, et appelé toutes les parties libanaises à mettre en œuvre cette politique concrète de dissociation et de non-ingérence dans les conflits externes, qui est une priorité importante énoncée dans de précédentes déclarations et notamment dans la Déclaration de Baabda de 2012 ». Le Groupe a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre et de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#). Le Conseil de sécurité a insisté sur ces points dans son communiqué de presse du 19 décembre sur la situation au Liban.

7. Dans son discours d'ouverture à la séance du 8 décembre, M. Hariri a insisté sur l'engagement de son gouvernement en faveur de la politique de dissociation. Il a noté la nature singulière de l'accord gouvernemental sur la dissociation, déclarant que « tous les partis politiques ont approuvé la politique de dissociation et tous les partis représentés au Gouvernement sont responsables de l'application de cette politique » et qu'une « garantie est offerte par le fait que cette décision a été prise à l'unanimité ». À l'issue d'une réunion tenue le 15 février 2018 avec Rex Tillerson, alors Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, le Président Aoun aurait déclaré que « le Liban se tient strictement à sa politique de dissociation et ne s'ingère pas dans les affaires intérieures des États, mais n'est pas responsable des interventions extérieures ».

8. À sa réunion de décembre, le Groupe international d'appui au Liban a présenté un ambitieux plan d'appui au Liban, qui comprenait notamment une conférence ministérielle de soutien à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure dite « Rome II », qui devait se tenir à Rome, et une conférence économique pour le développement par les réformes, qui devait se tenir à Paris.

9. Aux fins de la revitalisation des institutions libanaises, le Gouvernement fait une avancée en coordonnant un scrutin législatif organisé conformément à la loi électorale adoptée en juin 2017. Le 22 janvier 2018, le Président et le Premier Ministre ont signé un décret fixant la date des élections au 6 mai, le vote à l'étranger devant se tenir les 27 et 29 avril. Sur les 597 candidats, 86 étaient des femmes, soit

14,4 %. D'après certaines informations, la période de campagne électorale aurait été marquée par un durcissement du discours selon une logique confessionnelle.

10. Le taux de participation aux élections du 6 mai a été de 49,2 %. Au moment de l'établissement du présent rapport, les résultats préliminaires indiquaient une baisse de la représentation du mouvement Courant du futur, une augmentation de celle des Forces libanaises, ainsi qu'une consolidation de la présence de Hezbollah et du mouvement Amal au Parlement. Parmi les 128 députés élus, six sont des femmes. Selon les observateurs électoraux de l'Union européenne, le jour du scrutin, le vote s'est déroulé pacifiquement dans l'ensemble et les élections ont été administrées de façon efficace, sous le regard de représentants des candidats et des listes de tous bords. Le dépouillement des bulletins s'est fait dans la transparence. Tous les observateurs de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne ont pu surveiller le déroulement du scrutin sans entraves.

11. Dans une déclaration que j'ai faite le 8 mai, j'ai félicité le Liban d'avoir tenu des élections législatives, pour la première fois depuis 2009. J'ai ajouté que les élections représentaient une étape essentielle dans le renforcement des institutions publiques du Liban et la consolidation de sa tradition démocratique, et que j'attendais avec intérêt la formation du nouveau gouvernement. Dans une déclaration faite le 9 mai, le porte-parole du Service européen pour l'action extérieure a déclaré que, comme l'avaient relevé les observateurs de l'Union européenne, les élections avaient été bien organisées et globalement pacifiques, ce qui témoignait clairement de la maturité des institutions démocratiques du Liban et de la volonté du peuple libanais de surmonter les fragilités persistantes et d'avoir un pays démocratique et uni, ajoutant que le renforcement de la participation des femmes à la vie politique serait un élément important pour aller de l'avant. Dans une déclaration faite le 10 mai, le Groupe international d'appui au Liban, réuni à Beyrouth, a félicité « le peuple et les autorités libanais pour l'organisation des élections législatives le 6 mai ... dans un climat généralement calme et pacifique » et a encouragé « la formation rapide d'un nouveau gouvernement ». Il s'est réjoui à la perspective de « travailler avec le nouveau gouvernement pour ce qui était de la suite que celui-ci donnerait à ses engagements internationaux, notamment ceux découlant des résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#) », et a dit attendre avec intérêt « la reprise, pendant la période postélectorale, d'un dialogue dirigé par le Liban pour l'adoption d'une stratégie de défense nationale ».

12. Le nombre de réfugiés originaires de la République arabe syrienne enregistrés par le Liban, qui s'élevait à 986 942 au 1<sup>er</sup> mai 2018, a légèrement diminué par rapport à la période précédente. Le 1<sup>er</sup> février, dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, le Ministère des affaires sociales et l'ONU ont lancé un appel de fonds pour 2018, demandant 2,68 milliards de dollars pour soutenir 2,8 millions de personnes grâce à l'aide humanitaire et à des investissements dans les infrastructures publiques, les services et l'économie locale du pays. Lors d'une conférence sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, tenue à Bruxelles les 24 et 25 avril et coprésidée par l'Union européenne et l'ONU, des dons d'un montant total de 4,4 milliards de dollars ont été annoncés afin de financer les interventions nécessaires pour faire face à la crise syrienne, y compris au Liban.

13. Dans sa résolution [1680 \(2006\)](#), le Conseil de sécurité a vivement encouragé le Gouvernement syrien à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais de délimiter leur frontière commune. Cette opération reste indispensable pour permettre un contrôle et une gestion efficaces des frontières, y compris en ce qui concerne la circulation des personnes et les mouvements éventuels d'armes. Bien qu'il soit difficile de faire des progrès dans ce domaine, notamment en raison du

conflit en cours en République arabe syrienne, il y a eu une amélioration perceptible depuis la période précédente puisque l'État libanais a étendu sa présence le long de la frontière avec la République arabe syrienne, notamment en construisant des postes d'observation pour l'Armée libanaise.

14. La délimitation et la démarcation des frontières du Liban demeurent essentielles pour garantir la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays. Il s'agit par définition d'une action bilatérale, mais il incombe au Liban et à la République arabe syrienne de progresser sur cette question, conformément aux dispositions de la résolution 1680 (2006). Le 14 décembre 2017, pour la première fois depuis 2012, les autorités libanaises et syriennes ont rouvert le poste frontière de Qaa-Joussié, dans le nord-est du Liban, le seul des cinq points de passage frontaliers entre le Liban et la République arabe syrienne à être resté constamment fermé en raison du conflit syrien.

15. Les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban se sont poursuivies aux frontières orientale et septentrionale. Entre octobre 2017 et mars 2018, il a été fait état de deux fusillades à la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne, ce qui représente une nette diminution par rapport aux périodes précédentes.

16. En violation de la souveraineté du Liban et des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), Israël a continué d'occuper la partie septentrionale du village de Ghajar et un secteur adjacent au nord de la Ligne bleue. Par des lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même en date du 13 avril 2018, la Représentante Permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis une lettre du Ministre de la défense nationale libanais dans laquelle le Ministre notait, entre autres, l'occupation de la partie nord de la ville de Ghajar ... et le territoire libanais situé le long de la Ligne bleue.

17. Aucun progrès n'a été enregistré sur la question de la zone des fermes de Chebaa. En outre, ni la République arabe syrienne ni Israël n'ont réagi au sujet de la définition provisoire de cette zone que j'avais donnée dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641). Lors d'une visite de la localité de Chebaa, dans le Sud du Liban, le 13 avril, le Premier Ministre a déclaré qu'il « incombe à l'État de récupérer les fermes de Chebaa et les collines de Kfarchouba ».

18. Des drones et des avions, y compris des avions de chasse, des Forces de défense israéliennes ont continué de survoler le territoire libanais presque tous les jours au cours de la période considérée, en violation de la souveraineté du Liban et des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Dans des lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même, en date du 30 octobre 2017, la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que, le 7 septembre, quatre avions israéliens avaient violé l'espace aérien libanais avant de cibler le territoire syrien, ce qu'elle a décrit comme une violation flagrante de la souveraineté libanaise. Dans des lettres identiques datées du 8 février 2018, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/742-S/2018/109), la Représentante Permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait passer le message de son gouvernement selon lequel Israël avait de nouveau violé de manière répétée l'espace aérien libanais ... pour effectuer des frappes en territoire syrien. Dans des lettres identiques datées du 6 avril 2018, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/831-S/2018/336), la Représentante permanente du Liban a transmis le message de son gouvernement selon lequel le 31 mars 2018, Israël avait violé l'espace aérien libanais à l'aide d'un drone armé de quatre missiles, puis dépêché un second drone pour détruire le premier, qui s'était écrasé. Dans des lettres identiques datées du 10 avril 2018, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/832-S/2018/342), la

Représentante Permanente du Liban a transmis le message de son gouvernement selon lequel « le 9 avril 2018, quatre avions de combat israéliens avaient violé l'espace aérien libanais ... et avaient ensuite mené des raids en République arabe syrienne », et dans lequel il a prévenu que les violations répétées par Israël de son espace aérien pour mener des raids en République arabe syrienne constituaient une menace particulièrement grave. Dans des lettres identiques datées du 12 avril 2018, adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (S/2018/345), le Représentant Permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a affirmé que le Liban commettait quotidiennement des violations de la résolution 1701 (2006).

19. Comme je l'ai précisé dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2018/210), en application de la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité, j'ai prorogé le mandat du Tribunal spécial pour le Liban pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, ou jusqu'à l'achèvement des affaires portées devant lui s'il a lieu dans l'intervalle.

## **B. Extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais**

20. Le Gouvernement libanais a poursuivi ses efforts en vue d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des Accords de Taëf et de la résolution 1559 (2004). À cette fin, il compte toujours sur l'Armée libanaise, qui a continué d'être déployée, et les Forces de sécurité intérieure, bien que l'entreprise reste délicate.

21. Dans sa déclaration du 8 décembre, le Groupe international d'appui au Liban a salué « le rôle joué par [l'Armée libanaise] et par toutes les institutions de sécurité de l'État dans la protection du pays, de ses frontières et de sa population ». Il a rappelé que l'Armée libanaise était « [la seule force armée légitime] du Liban, comme énoncé dans la constitution libanaise et dans l'Accord de Taëf ». Il a appelé la communauté internationale « à poursuivre, à coordonner et à accroître son soutien à ces institutions » et, dans ce contexte, s'est félicité « de l'organisation de la réunion Rome II en Italie ».

22. Dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir les institutions libanaises et contribuer à l'extension de l'autorité de l'État, la conférence Rome II s'est tenue le 15 mars 2018 sous les auspices du Groupe international d'appui au Liban et sous la présidence de l'ONU et de l'Italie, et a accueilli les représentants de 40 pays et organisations. Lors de la conférence, le Premier Ministre libanais, M. Hariri, a souligné qu'il fallait veiller à ce que les institutions de sécurité de l'État soient les « seules forces de défense de la souveraineté du Liban ».

23. Les participants à la conférence « ont souscrit à la vision du Gouvernement libanais selon laquelle l'Armée libanaise est la seule force chargée de la défense de l'État et de la protection de ses frontières, tandis que les Forces de sécurité intérieure ont un rôle central à jouer pour que l'usage de la force reste le monopole de l'État ».

24. En outre, les participants à la conférence « ont rappelé les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris celles qui établissent que seul l'État libanais est autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban et qui prévoient, d'une part, l'exclusion de toute force étrangère au Liban sans le consentement du Gouvernement libanais et, d'autre part, l'exclusion de toute vente ou fourniture d'armes et de matériels connexes au Liban, sauf celles autorisées par le Gouvernement libanais ». Les participants ont également salué le nouveau plan de

renforcement des capacités de l'Armée libanaise et le plan stratégique des Forces de sécurité intérieure. Dans une déclaration faite à la presse le 27 mars 2018, le Conseil de sécurité a réitéré ces déclarations. Par ailleurs, les participants à la conférence Rome II se sont engagés à soutenir financièrement les institutions de sécurité.

25. L'Armée libanaise a continué d'œuvrer à la stabilisation du pays. Le 10 novembre 2017, cinq soldats ont été blessés lorsqu'une de ses patrouilles a essuyé des tirs nourris dans la zone de Dar el-Ouassia, à Baalbek. Des unités militaires auraient mené des raids dans la zone et saisi de nombreuses armes, munitions, bombes et drogues. D'après la Direction de l'orientation de l'Armée libanaise, le 4 janvier 2018, alors que l'Armée libanaise menait une opération visant à arrêter l'un des auteurs présumés de l'attaque perpétrée à son encontre et contre les Forces de sécurité intérieure à Ersal en 2017, elle a été attaquée par des hommes armés. Un soldat a été blessé, tandis que deux véhicules militaires ont été endommagés. Le 5 février, lors d'une opération nocturne à Tripoli visant à appréhender un suspect recherché, un soldat libanais a été tué et plusieurs autres blessés. L'individu recherché a également été tué.

26. Au cours de la période considérée, les arrestations d'individus accusés de terrorisme, dont certains appartenaient à l'État islamique d'Iraq et du Levant, se sont poursuivies, la plupart concernant la bataille d'Ersal de juillet 2017.

### **C. Dissolution et désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises**

27. Dans sa résolution [1559 \(2004\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que toutes les milices libanaises et non libanaises soient dissoutes et désarmées. Cette prescription essentielle, qui n'a toujours pas été mise à effet, reprend et réaffirme une décision que tous les Libanais s'étaient engagés à respecter dans les Accords de Taëf. Ces derniers doivent impérativement être préservés et appliqués par tous afin d'éviter le spectre d'une reprise des affrontements entre Libanais et de renforcer les institutions publiques. L'État libanais devrait redoubler d'efforts en vue d'être seul à pouvoir détenir des armes et faire usage de la force sur l'ensemble de son territoire.

28. Les milices libanaises et non libanaises actives dans le pays ont continué d'échapper à l'autorité du Gouvernement, en violation de la résolution [1559 \(2004\)](#). Bien que plusieurs factions politiques, toutes tendances confondues, possèdent des armes en marge du contrôle de l'État, le Hezbollah est la milice la plus lourdement armée du Liban. Dans un État démocratique, il est tout à fait anormal qu'un parti politique ait une milice qui n'a pas de compte à rendre aux institutions gouvernementales démocratiques de l'État, mais qui a le pouvoir d'engager cet État dans une guerre. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes détiennent des stocks d'armes, dont on dit qu'ils sont en expansion, entrave sérieusement la capacité de l'État d'exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire. En outre, plusieurs groupes armés palestiniens sont restés actifs dans le pays, à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés.

29. Aucun progrès tangible n'a été accompli en ce qui concerne la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises, prévus par les Accords de Taëf et la résolution [1559 \(2004\)](#). Depuis l'adoption de cette résolution, aucune mesure concrète n'a été prise pour régler cette question cruciale, qui est au cœur de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban. Nombre de voix ont continué de s'élever dans le pays contre le maintien par le Hezbollah d'un arsenal militaire en dehors de tout cadre juridique et son engagement en République arabe syrienne, qui sont selon elles des facteurs de déstabilisation pour le pays et la démocratie. De

nombreux Libanais craignent que ces armes en viennent à être utilisées au Liban pour des raisons politiques.

30. Comme précédemment mentionné dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006), au début du mois de décembre 2017, des images vidéo sont apparues montrant Qais al-Khazali, de la milice chiite iraquienne Asa'eb Ahl el-Haq, en visite dans le Sud-Liban, vêtu d'un treillis et accompagné de représentants du Hezbollah. Le 9 décembre, le Premier Ministre libanais, M. Hariri, a déclaré avoir chargé des responsables de l'armée et du secteur de la sécurité de diligenter une enquête et de prendre des mesures visant à empêcher quiconque de se livrer à des activités militaires et Qais al-Khazali d'entrer à nouveau au Liban. Dans des lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même le 12 décembre 2017 (S/2017/1043), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que la présence de cette personne au Liban constituait une violation des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Le 15 janvier 2018, un mandat d'arrêt a été émis au Liban à l'encontre de Qais al-Khazali. Le 26 décembre 2017 est apparue, sur les médias sociaux, une photographie sur laquelle Haj Hamza (Abu al-Abbas), commandant de la brigade Imam al-Baqir, milice basée à Alep et soutenant le Gouvernement syrien, semble se tenir près de la Ligne bleue, tel que mentionné dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006).

31. Dans des lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même le 5 février 2018 (S/2018/91), le Représentant permanent d'Israël a déclaré qu'un haut fonctionnaire iranien, Ebrahim Raisi, s'était rendu le 28 janvier, accompagné de « membres du Hezbollah armés et en uniforme », dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, non loin de la Ligne bleue. Il a également déclaré qu'avant de visiter la Ligne bleue, Raisi avait « appelé 'l'axe de résistance' – l'Iran, le Liban et d'autres forces – à se renforcer pour lutter » contre Israël. En réponse à cette lettre, le Ministre de la défense nationale du Liban, a expliqué dans la lettre datée du 13 avril 2018 déjà mentionnée, que M. Raisi était accompagné d'un député du Hezbollah et que « son escorte ne portait aucune arme visible ».

32. Dans des lettres identiques adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même le 28 novembre 2017 (S/2017/1000), le Représentant permanent d'Israël s'est dit préoccupé par la déclaration qu'avait faite, selon lui, le chef du Corps des gardiens de la révolution islamique iranien, le général de division Mohammad Ali Jafari, dans laquelle il exprimait « l'intention de l'Iran de continuer d'armer le Hezbollah ». En réponse à cette lettre, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran m'a adressé une lettre le 5 décembre 2017 (S/2017/1019), dans laquelle il accusait Israël de lancer des « accusations fallacieuses et sans fondement ».

33. Au cours de la période considérée, le Gouvernement libanais s'est de nouveau engagé à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie nationale de défense. Plusieurs représentants de haut niveau ont d'ailleurs fait des déclarations dans ce sens. Le 6 décembre 2017, dans une déclaration, le Bureau du Président Aoun a indiqué que les Libanais pouvaient trouver des points communs de façon à promouvoir la stabilité et à consolider l'unité du pays, en engageant un dialogue au sein de la société sur diverses questions, y compris la stratégie de défense. Dans sa déclaration du 8 décembre, le Groupe international d'appui au Liban a appelé toutes les parties libanaises à reprendre les discussions pour atteindre un consensus sur une stratégie nationale de défense et s'est félicité de la déclaration du Président libanais à ce sujet. Le 8 mai 2018, au cours d'une allocution télévisée à la nation, prononcée à la suite des élections législatives, le Président Aoun aurait déclaré qu'il demanderait aux parties intéressées de se réunir pour débattre de la mise en œuvre des Accords de Taëf et d'une stratégie nationale de défense.

34. Le 12 mars 2018, en prévision de la conférence Rome II, le Président Aoun a souligné qu'il importait d'équiper l'Armée libanaise d'armes de qualité « pour lui permettre de jouer son rôle dans le cadre de la stratégie nationale de défense, appelée à être examinée par les dirigeants libanais après les élections législatives de mai, qui aboutiraient à la création d'un nouveau gouvernement ». Dans son discours d'ouverture de la conférence, le Premier Ministre libanais, M. Hariri, a mentionné la volonté du Président Aoun de débattre de la stratégie nationale de défense après les élections de mai. Il s'est également joint à l'appel lancé par le Président à la communauté internationale pour qu'elle appuie l'Armée libanaise de façon à ce qu'elle « puisse mener à bien sa mission de préservation de la sécurité et de la stabilité, conformément à la stratégie nationale de défense ». Les participants à la conférence ont demandé à toutes les parties libanaises de reprendre les discussions pour atteindre un consensus sur une stratégie nationale de défense et ont salué la déclaration prononcée en ce sens le 12 mars par le Président libanais. Dans sa déclaration faite à la presse le 27 mars, le Conseil de sécurité a réitéré ces déclarations.

35. Dans une allocution télévisée du 21 mars, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a déclaré que son parti était disposé à débattre d'une stratégie nationale de défense et a rappelé que le Hezbollah avait fait connaître son avis sur le sujet à l'occasion du dialogue national de 2006. Il a poursuivi en exprimant l'appui du Hezbollah à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure. Il a cependant fait remarquer qu'il importait de leur fournir « des armes pour qu'elles puissent répondre aux menaces et aux attaques israéliennes ».

36. La participation du Hezbollah et d'autres Libanais au conflit en République arabe syrienne continue de contrevenir à la politique de dissociation et aux principes qui sous-tendent la Déclaration de Baabda.

37. Les conditions de sécurité dans les camps de réfugiés palestiniens sont demeurées stables dans l'ensemble, bien que relativement tendues. Le 7 décembre 2017, dans les camps de Beddaoui, de Nahr el-Bared, d'Aïn el-Héloué et de Miyé-Miyé, les réfugiés palestiniens ont organisé des manifestations et des grèves pacifiques pour protester contre la décision prise le 6 décembre par les États-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël. Le 18 mars 2018, des milliers de réfugiés palestiniens auraient pris part à une manifestation parrainée par le Hamas et organisée à Saïda, pour marquer le centième jour suivant l'annonce de la décision. Dans un discours prononcé le 11 décembre 2017 à l'occasion d'une manifestation contre la décision des États-Unis, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a appelé « toutes les forces de résistance de la région à s'unir » pour élaborer une stratégie unifiée de lutte, en promettant que le Hezbollah assumerait ses responsabilités à cet égard.

38. Par ailleurs, début mars 2018, une série d'incidents apparemment sans rapport entre eux se sont produits dans les camps de réfugiés de Rashidieh et Chatila, causés, semble-t-il, par des conflits personnels qui ont dégénéré en affrontements entre factions. Le 4 mars, à la suite d'un différend personnel entre un Syrien et un réfugié palestinien qui serait survenu dans le camp de Rashidieh, une fusillade a éclaté impliquant des membres du groupe islamiste Jund Ansar Allah, au cours de laquelle deux personnes ont été tuées et plusieurs maisons et magasins incendiés. Le 7 mars, des affrontements à coups de mitrailleuses et de roquettes auraient opposé les groupes Fatah-Intifada et al-Sa'iqa dans le camp de réfugiés de Chatila, tuant une personne et en blessant deux autres. Peu après les incidents, un suspect a été arrêté par l'Armée libanaise. Le 17 mars, le meurtre d'un membre du Fatah dans le camp de réfugiés de Mieh Mieh aurait entraîné des accrochages armés entre des membres du Fatah et les forces de sécurité du camp, et provoqué un regain de tension dans les camps.

39. La situation dans le camp d'Aïn el-Héloué a été marquée par une relative accalmie durant la période considérée, notamment du fait d'une réelle détente entre le Fatah et les factions islamistes. Le 28 octobre 2017, le Directeur général de la sûreté libanaise, le général Abbas Ibrahim, aurait informé les médias que le militant islamiste Shadi al-Mawlawi, qui avait participé en 2014 à des affrontements à Tripoli, notamment contre l'Armée libanaise, avait quitté le camp d'Aïn el-Héloué pour se rendre en République arabe syrienne. Selon une information qui aurait été diffusée le 2 janvier 2018 sur les médias sociaux par l'intéressé, Bilal Badr aurait quitté Aïn el-Héloué pour s'installer en République arabe syrienne. Le 9 février, des affrontements auraient éclaté dans le camp entre des membres du Fatah et d'un groupe armé islamiste, faisant trois blessés. Le 4 avril, deux personnes ont été tuées et trois autres blessées dans un échange de tirs entre deux membres de factions islamistes à Aïn el-Héloué. Au cours de la période considérée, trois individus recherchés par les autorités libanaises se sont rendus, et un a été livré par la force de sécurité commune palestinienne. Quatre individus du camp d'Aïn el-Héloué, dont un de 17 ans, ont été arrêtés sur des chefs d'accusation liés au terrorisme.

40. La capacité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de fournir des services essentiels de santé, d'éducation, de secours et d'aide sociale a été mise à mal, notamment après l'annonce, le 17 janvier 2018 par les États-Unis qu'ils avaient décidé de réduire les fonds qu'ils octroient à l'Office. Le 15 mars, l'Égypte, la Jordanie et la Suède ont coprésidé une conférence ministérielle extraordinaire, à Rome, intitulée « Préservation de la dignité et partage des responsabilités – encourager une action collective en faveur de l'UNRWA » à laquelle j'ai assisté. À la date de mai 2018, le déficit global du budget de l'Office avait été ramené à moins de 246 millions de dollars.

41. Des groupes armés palestiniens ont également maintenu leur présence en dehors des camps. Malgré la décision prise en 2006 dans le cadre du dialogue national, et confirmée ultérieurement, de désarmer les milices palestiniennes en dehors des camps dans un délai de six mois, aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée en ce qui concerne le démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada dans le pays.

42. Le 14 janvier 2018, le cadre du Hamas Mohammad Hamdan aurait été blessé dans l'explosion présumée d'un engin explosif improvisé visant sa voiture à Saida. Dans une déclaration de presse qui aurait été publiée par le service des médias du Hamas, celui-ci a affirmé que « les premières investigations semblaient indiquer qu'Israël était responsable de cette attaque ». À l'issue d'une enquête menée par les autorités libanaises et l'arrestation de l'un des auteurs présumés, le Ministère libanais de l'intérieur et des municipalités a annoncé le 26 janvier que le suspect avait avoué être l'auteur de l'attentat et avoir reçu ses ordres des services secrets israéliens. Israël a fermement nié toute participation dans l'attentat.

## II. Observations

43. Le Liban a récemment connu plusieurs mois tumultueux durant lesquels ses dirigeants sont venus sur le devant de la scène en vue de s'unir pour régler les problèmes actuels. Les conférences internationales de soutien au Liban témoignent de l'importance que les membres de la communauté internationale attachent au maintien de la stabilité du Liban dans une région en plein bouleversement. Ces conférences ont également montré que les acteurs internationaux et les dirigeants

libanais ne relâchaient pas leur effort en vue de renforcer les institutions de l'État, en particulier ses forces de sécurité légitimes.

44. L'attachement à la politique de dissociation tient une place de premier plan dans le message envoyé par la communauté internationale en soutien à la stabilité du Liban. Il est nécessaire de respecter cette politique ainsi que la Déclaration de Baabda de 2012 pour empêcher le Liban d'être emporté dans la tourmente des conflits de la région. Je prends note que le Gouvernement libanais ainsi que le Président Aoun et le Premier Ministre Hariri ont unanimement renouvelé leur engagement en faveur de cette politique. Je ne peux que redire, à la suite du Premier Ministre que toutes les parties sont responsables de l'application de la politique de dissociation. Je m'associe aux appels répétés d'autres acteurs internationaux en faveur d'une application concrète et sans délai de cette politique.

45. J'ai déjà indiqué dans mon rapport sur l'application de la résolution 1701 (S/2018/210) que les visites non autorisées de membres de milices étrangères au Sud-Liban sapent l'autorité de l'État et sont contraires à l'esprit de dissociation.

46. La prolifération d'armes échappant au contrôle de l'État, conjuguée à la présence de milices lourdement armées, met en péril la sécurité des Libanais. Le fait que le Hezbollah dispose toujours d'importants moyens militaires de pointe échappant au contrôle de l'État libanais reste très préoccupant. Je demande de nouveau à toutes les parties concernées de contribuer aux efforts visant à renforcer les institutions de l'État libanais. J'invite de nouveau le Hezbollah et toutes les autres parties concernées à s'abstenir de toute activité militaire à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, conformément aux Accords de Taëf et à la résolution 1559 (2004). J'exhorte de nouveau l'Armée et le Gouvernement libanais à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher le Hezbollah et les autres groupes armés de se procurer des armes et de développer une capacité paramilitaire en marge de l'autorité de l'État, en violation de la résolution 1559 (2004).

47. La participation du Hezbollah au conflit en République arabe syrienne contrevient à la politique de dissociation et aux principes qui sous-tendent la Déclaration de Baabda de 2012. L'implication de longue date du Hezbollah en République arabe syrienne témoigne de son refus de déposer les armes et de se soumettre aux institutions de l'État que la résolution 1559 (2004) visait à renforcer.

48. Je reste également préoccupé par les informations faisant état de l'implication du Hezbollah et d'autres éléments libanais dans des combats qui se déroulent ailleurs dans la région, ce qui fait courir le risque au Liban d'être entraîné dans les conflits régionaux et représente une menace pour sa stabilité et celle de la région. Ces activités compromettent la perspective d'une mise en œuvre intégrale de la résolution 1559 (2004). Dans l'intérêt du Liban et afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région, je demande aux pays qui entretiennent des liens étroits avec le Hezbollah d'encourager celui-ci à déposer les armes et à devenir un parti politique exclusivement civil, conformément aux dispositions des Accords de Taëf et de la résolution 1559 (2004).

49. Je félicite le Liban pour la tenue des élections parlementaires le 6 mai, qui représentent une étape cruciale dans le renforcement des institutions de l'État libanais et la consolidation de sa tradition démocratique. Le renouvellement du Parlement par des élections, pour la première fois en près de 10 ans, est nécessaire pour que les citoyens se sentent convenablement représentés. Je demande instamment à tous les parlementaires, une fois en fonction, de veiller à l'efficacité de la prise de décision politique sur les questions concernant la vie quotidienne des citoyens et de faire progresser la normalisation du fonctionnement institutionnel du pays. Comme je l'ai dit, je compte sur la formation rapide du nouveau gouvernement et appelle les

dirigeants politiques libanais à travailler dans un esprit d'unité et en vue d'avancer vers la réalisation des objectifs ambitieux fixés par le pays et ses partenaires internationaux.

50. Je me félicite des actions entreprises par le Liban pour développer et moderniser ses institutions de sécurité, notamment par l'élaboration de plans stratégiques définissant ses perspectives et les ressources dont il a besoin. Je me joins au Groupe international d'appui au Liban pour approuver le Gouvernement lorsqu'il se propose de faire de l'Armée libanaise le seul défenseur de l'État libanais et protecteur de ses frontières, et des Forces de sécurité intérieure l'instrument clef de l'effort visant à conférer à l'État le monopole de l'usage de la force. Je salue les annonces de contributions volontaires, financières et techniques, pour aider à la réalisation de ces plans et j'appelle les partenaires à accroître encore leur appui afin de répondre aux besoins définis par le Gouvernement libanais. Je renouvelle l'appel des participants demandant au Liban d'appliquer pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1559 (2004).

51. Je félicite le Président Aoun d'avoir pris l'engagement, le 12 mars, d'élaborer une stratégie de défense nationale après les élections parlementaires. Je vois un signe encourageant dans la confiance du Président en la possibilité de trouver un terrain d'entente dans ce domaine par le dialogue, et je redis que l'Organisation des Nations Unies est disposée à aider ce processus. J'entends l'appel des participants au Groupe international d'appui au Liban demandant à toutes les parties libanaises de reprendre leurs discussions sur une stratégie de défense nationale et j'espère que les premières mesures concrètes à cet égard seront bientôt prises. L'heure est venue pour le Liban de relancer le dialogue national en tant que processus à caractère national mené par les Libanais, conformément aux obligations internationales du pays. Il est important qu'une telle stratégie vise à garantir à l'État le monopole de la détention et de l'usage des armes ainsi que de l'emploi de la force. J'encourage le Président Aoun à continuer à jouer un rôle de premier plan dans la poursuite de cet effort et j'appelle tous les dirigeants politiques à l'appuyer dans ce rôle.

52. Je demeure préoccupé par le fait que la pression financière que subit l'UNRWA pourrait nuire à sa capacité de fournir des services de santé, d'éducation, d'aide sociale et de secours à la population très vulnérable des réfugiés palestiniens. Dans bien des cas, les services rendus par l'UNRWA sont une question de vie ou de mort pour la population. Leur interruption aurait des conséquences dramatiques pour les bénéficiaires et pour la stabilité générale des camps de réfugiés palestiniens et de la région. Je suis reconnaissant aux États Membres qui ont avancé leurs engagements annuels et fait des annonces de contributions volontaires lors de la Conférence ministérielle extraordinaire de Rome pour permettre à l'UNRWA de poursuivre ses opérations à court terme, et je compte sur un appui financier supplémentaire important. Des efforts doivent être faits en ce sens, sans préjudice du règlement final de la question des réfugiés de Palestine dans le cadre d'un accord de paix global dans la région.

53. L'état de fragilité politique et socioéconomique qui perdure dans les camps de réfugiés palestiniens est propice à faire dégénérer les conflits personnels en affrontements entre factions qui parfois font des victimes. J'invite de nouveau le Gouvernement à appliquer les décisions prises antérieurement dans le cadre du dialogue national de 2006 concernant le désarmement des milices palestiniennes, comme il est demandé dans le document intitulé « Vision libanaise unifiée pour les questions relatives aux réfugiés palestiniens au Liban » que j'encourage à mettre en œuvre.

54. Le Liban continue de subir sur son sol les contrecoups politiques, sécuritaires, humanitaires et sociaux du conflit en République arabe syrienne. Je salue la

générosité dont il a constamment fait preuve face à la crise. Je prie instamment les donateurs d'offrir un appui concret au pays dans ses interventions.

55. Je condamne toutes les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Elles sapent également la crédibilité des services de sécurité libanais et inquiètent la population civile. Je demande de nouveau à Israël de respecter les obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité, de retirer ses forces de la partie nord du village de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, et de mettre fin immédiatement aux survols de l'espace aérien libanais.

56. Le nombre d'incidents divers (fusillades, tirs d'obus, frappes aériennes, tirs de roquettes et incursions d'éléments en provenance de la République arabe syrienne) est en diminution notable. J'observe toutefois qu'aucun progrès n'a été réalisé par la République arabe syrienne et le Liban sur la question de la définition du tracé de leur frontière, qu'il est indispensable de régler pour permettre une gestion et un contrôle adéquats des frontières et notamment de la circulation des personnes et des éventuels trafics d'armes. Je demande à toutes les parties concernées de mettre fin aux violations de la frontière et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

57. Ces derniers mois, le Liban a été l'objet d'une grande attention de la part de la communauté internationale sur les plans politique, économique et de la sécurité. Il incombe désormais au pays de réaliser des progrès significatifs sur les principales questions de politique générale en rapport avec la résolution [1559 \(2004\)](#), notamment l'application concrète de la politique de dissociation et la reprise d'un dialogue sur une stratégie de défense nationale. J'attends donc du Gouvernement qu'il continue d'honorer les obligations internationales qui sont les siennes, et j'invite toutes les parties et tous les acteurs à respecter pleinement les résolutions [1559 \(2004\)](#), [1680 \(2006\)](#) et [1701 \(2006\)](#). L'Organisation des Nations Unies poursuivra ses efforts en vue de la pleine application de ces résolutions ainsi que des autres résolutions relatives au Liban.

---